

## RÉSOLUTION UIT-R 19-1

**Diffusion des textes de l'UIT-R**

(1978-1986-1990-1993-2000)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que les renseignements contenus dans les textes de l'UIT-R ont une importance décisive pour les radiocommunications;
- b) qu'une plus large diffusion des renseignements contenus dans ces textes contribuera fortement au progrès technique;
- c) que l'UIT a créé les services d'échange d'information sur les télécommunications (TIES) et a publié des textes sur son site Web,

*décide*

- 1** que les administrations doivent se charger de diffuser les textes de l'UIT-R sur le territoire de leurs pays respectifs, par les moyens qu'elles considéreront les plus adéquats, et dans les domaines les plus appropriés;
  - 2** que le Directeur du Bureau des radiocommunications doit prendre toutes les dispositions nécessaires en sollicitant la collaboration du Secrétaire général de l'Union, pour faire ressortir l'importance que revêtent une plus large diffusion et une meilleure connaissance des textes de l'UIT-R;
  - 3** que les participants aux travaux du Secteur des radiocommunications devraient tirer parti des avantages que présente la diffusion des renseignements par des moyens électroniques.
-